



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 11 avril 2018

Le Conseil communal valide la proposition de l'administration d'engager comme apprentie employée de commerce, la jeune Camila Santos Sousa.

Le Conseil communal a accepté l'autorisation de parcage qui sera délivrée par le CMS du Coteau à son personnel de soins et de ménage à la condition, entre autres, que cette autorisation soit utilisée uniquement pour des besoins strictement professionnels.

L'entreprise Jérémie Dubuis s'est vue attribuer le remplacement des fenêtres du bâtiment occupé par la Boule Saviésanne à Binii alors que l'entreprise Mathieu et Bertrand Zuchuat SA a été mandatée pour réaliser la peinture extérieure et le sablage du couvert Snoopy, aux mayens de la Zour.

Le Conseil communal a validé la proposition d'acheter auprès de la société A + M Miauton Concept SA sept poubelles de tri sélectif extérieures.

Le Conseil communal a donné son accord pour louer le Baladin les 16, 17 et 18 novembre prochain à l'association Gendun Drupa.

Le Conseil communal a délivré le droit de cité de Savièse aux personnes suivantes :

M. Alexandre Bernardo Pinto, né en 1996,
M. Antonio Manuel Pinto, né en 1967
M. Alexander Michel Ohlinger, né en 1976
M. Francis Louvard, né en 1952
MM. Darius et Gregor Louvard, nés en 1989

Le Conseil communal a pris note de la démission de M. Jacques Dubuis qui fait valoir son droit à une retraite anticipée avec effet au 31 décembre 2018.

Mme Sara Müller a été nommée responsable pédagogique et coordinatrice auprès de la structure d'accueil Snoopy avec une entrée en fonction au 1^{er} juin 2018.

Le Conseil communal a adopté un principe pour les demandes de prolongation présentées par les établissements publics de la Commune.

Le Conseil communal a accordé un mandat à l'ESR pour la modernisation et l'adaptation de l'éclairage public du secteur « Granois-St-André »

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Evéquo SA l'entretien annuel 2018 des routes communales ainsi que la remise en état du torrent de Fontany.

L'entreprise Bellevue Transports s'est vue attribuer l'évacuation des bennes à papier des centres de tri d'Ormône, de St-Germain et de Drône.

La réalisation de la chicane à la rue du Stade a été attribuée à l'entreprise Héritier & Cie SA..

Un courrier a été adressé à l'ARE pour solliciter la révision du taux des résidences secondaires qui, après la correction de l'affectation de quelques logements, est inférieur à 20%.